



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°01-2022-005

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

Sommaire

01_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de l Ain /

01-2022-01-03-00012 - Délégation signature - Pôle Métiers - janvier 2022 (7 pages)

Page 3

01_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de l' Ain

01-2022-01-03-00012

Délégation signature - Pôle Métiers - janvier 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES A Bourg en Bresse, le 3 janvier 2022
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'AIN**
11 boulevard du maréchal Leclerc – BP 40423
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Décision de délégations de signature pour le pôle métiers

Le directeur départemental des finances publiques de l'Ain,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Ain ;

Vu le décret du 4 juin 2021 nommant M. Vincent BONARDI, directeur départemental des finances publiques de l'Ain ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 9 juin 2021 fixant au 28 juin 2021 la date d'installation de M. Vincent BONARDI, directeur départemental des finances publiques de l'Ain ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Audrey VENET, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division de la gestion fiscale, du recouvrement et de la relation usagers
- M. Jean ORTEGA, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division de la sécurité juridique et du contrôle fiscal ;
- Mme Laetitia BUISSON, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Secteur public local ;
- M. Pierre MARIANI, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Etat ;

- Mme Aline LECHARTIER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division domaine ;
- M. Gérard POLIZZI, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du service départemental de pilotage de l'accueil de proximité ;

qui reçoivent mandat, en cas d'urgence et d'empêchement de la directrice du pôle métiers, de suppléer le directeur départemental des finances publiques dans l'exercice de ses fonctions et de signer seules, ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs aux affaires qui se rattachent à la gestion du pôle métiers.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- **Pour la Division de la gestion fiscale, du recouvrement et de la relation usagers**

- Mme Audrey VENET, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division de la gestion fiscale, du recouvrement et de la relation usagers :

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division, avec faculté pour elle d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

Le délégataire susvisé est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

- **Service assiette**

- M. Vincent VIDONI, inspecteur des finances publiques.
- Mme Florence AUTIN, inspectrice des finances publiques.
- Mme Hélène TARDIOU, inspectrice des finances publiques.
- Mme Patricia OLIO, contrôleur principale des finances publiques.
- Mme Christine LAVELLE, contrôleur des finances publiques.

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Service recouvrement fiscal et produits locaux**

- M. Brice-Marie THOMAS, inspecteur des finances publiques
- Mme Nadine TERMINAL, inspectrice des finances publiques
- Mme Florence AUTIN, inspectrice des finances publiques.

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Appui au réseau**

- M. Yves JARDIN, contrôleur principal des finances publiques, agent enquêteur ;

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Pour la Division de la sécurité juridique et du contrôle fiscal :**

- M. Jean ORTEGA, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division de la sécurité juridique et du contrôle fiscal :

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division, avec faculté pour elle d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative. Le délégataire susvisé est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

- **Service contrôle**

- M. David PIGNIER, inspecteur des finances publiques ;
- M. Gilles SEGUT, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Nathalie BONNET, contrôlease des finances publiques.
- Mme Florence MAUGER, contrôlease des finances publiques.

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Service affaires juridiques**

- Mme Carole PERRET, inspectrice des finances publiques
- M. Philippe BLANC, inspecteur des finances publiques
- Mme Béatrice BAUTIER, inspectrice des finances publiques
- M. Yann FANON, inspecteur des finances publiques
- M. Cédric PRESTINI, contrôleur des finances publiques

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Service rescrit fiscal**

- Mme Carole PERRET, inspectrice des finances publiques
- M. Philippe BLANC, inspecteur des finances publiques
- Mme Béatrice BAUTIER, inspectrice des finances publiques
- M. Yann FANON, inspecteur des finances publiques
- M. Cédric PRESTINI, contrôleur des finances publiques

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Pour la Division Secteur public local :**

- Mme Laetitia BUISSON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Secteur public local :

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division, avec faculté pour elle d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

Le délégataire susvisé est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

- **Service collectivités et établissements publics locaux**

- Mme Laetitia ALLEGRE, inspectrice des finances publiques, chargée de la dématérialisation et du partenariat et chargée de mission pour les analyses financières ;
- M. Etienne GUERARD, inspecteur des finances publiques, responsable du service collectivités et établissements publics locaux, responsable du service Hélios ;

pour signer les correspondances courantes émanant de leur service, les envois de documents et accusés de réception.

- M. Jérôme MERLE, contrôleur des finances publiques ;
- M. Yvan MAZZOLA, contrôleur principal des finances publiques ;

pour signer les mêmes documents que le responsable du service collectivités et établissements publics locaux, en cas d'urgence et d'empêchement de celui-ci.

- Mme Céline PIERRE, contrôleur principale des finances publiques ;

pour signer les mêmes documents que le responsable du service Hélios et dématérialisation, en cas d'urgence et d'empêchement de celui-ci.

- **Service fiscalité directe locale**

- Mme Corinne SIMONET, inspectrice des finances publiques, service de fiscalité directe locale ;

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- M. Thibaut MORTIN, contrôleur principal des finances publiques ;

pour signer les mêmes documents que le responsable du service fiscalité directe locale, en cas d'urgence et d'empêchement de celui-ci.

- **Service d'appui au réseau**

- Mme Céline LECUELLE, inspectrice des finances publiques ,

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- M. Laurent DAJJAT, contrôleur des finances publiques,

pour signer les mêmes documents que le responsable du service d'appui au réseau.

- **Service d'appui au réseau « Paye »**

- Mme Jérémy ANDRE, inspecteur des finances publiques ,

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- Mme Valérie BRECHET, contrôlease principale des finances publiques,

pour signer les mêmes documents que le responsable du service d'appui au réseau « Paye ».

- **Pour la Division État :**

- M. Pierre MARIANI, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division État :

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division, avec faculté pour lui d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

Le délégataire susvisé est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

- **Service comptabilité et services financiers de l'Etat**

- M. Denis VOGRIG, inspecteur des finances publiques, responsable du service comptabilité et services financiers ;

pour signer les correspondances courantes émanant de son service, les envois de documents et accusés de réception, ainsi que les déclarations de recettes ou de dépôts de fonds, les reçus de dépôt de valeurs, les endossements de chèques ou effets, les chèques de banques, les autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, les rejets d'opérations comptables, les ordres de paiement, les certificats de restitution, les chèques sur le Trésor, les chèques tirés sur le compte courant du Trésor à la Banque de France, les ordres de virements bancaires ou postaux, les bordereaux et les tickets de remise à la Banque de France, et tous retraits de fonds, ainsi que les états de prise en charge.

- Mme Brigitte RENARD, contrôlease principale des finances publiques ;
- Mme Liliane MANISSIER, contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Marc MANZONI, contrôleur des finances publiques ;
- M. Frédéric HEITZLER, contrôleur des finances publiques ;

pour signer les mêmes documents que le responsable du service comptabilité en cas d'urgence et d'empêchement de celui-ci.

- M. Frédéric HEITZLER, contrôleur des finances publiques
- M. Marc MANZONI, contrôleur des finances publiques
- M. Frédéric FICHET, agent technique des finances publiques ;

à l'effet d'effectuer les opérations suivantes : dépôts de billets mutilés, retraits de carnets de chèques et virements, retrait du courrier, retraits et dépôts de fonds.

- M. Frédéric HEITZLER, contrôleur des finances publiques ;
- M. Aboubakr GUENNOUNI, agent administratif des finances publiques ;

pour signer les déclarations de recettes en numéraire et les reconnaissances de dépôts de fonds édités à la caisse.

- **Service financiers de l'Etat**

- En cas d'empêchement du responsable du service comptabilité et services financiers, M. Jan VAN DER GIESEN ;

pour signer toutes opérations relevant du secteur des services financiers.

- **Service Produits divers et fiscalité de l'aménagement**

- Mme Céline SERTELON, inspectrice des finances publiques, responsable de secteurs du service Produits divers et fiscalité de l'aménagement ;
- M. Nouredine MELLITI, inspecteur des finances publiques, responsable de secteurs du service Produits divers et fiscalité de l'aménagement ;

pour signer les correspondances courantes émanant de leur service, les envois de documents et accusés de réception, les demandes de renseignements ainsi que les déclarations de recettes ou de dépôts de fonds, les reçus de dépôt de valeurs, les rejets d'opérations comptables, les ordres de paiement, les certificats de restitution, les états de taxes pour frais de poursuites, les états de poursuites notifiés dans le cadre du recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine, les mainlevées de saisie, les délais de paiement accordés aux redevables, les déclarations de créances dans les procédures d'apurement collectif du passif, les états de prises en charge.

- Mme Joëlle CELSO, contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Mickaël BARNAY, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Évelyne GRANGER, contrôlease principale des finances publiques ;
- Mme Christine CHARNAY, contrôlease principale des finances publiques ;
- Mme Chantal CINQUIN , contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Franck ROUVET, contrôleur principal des finances publiques ;
- M. Olivier BECAUD, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Françoise GUIGNARDAT, contrôlease principale des finances publiques ;

disposent de la même délégation que les responsables des secteurs du service Produits divers et fiscalité de l'aménagement dont ils dépendent, pour n'en faire usage qu'en cas d'urgence et d'empêchement de celui-ci.

- **Pour la Division Domaine**

- Mme Aline LECHARTIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Domaine ;

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division, avec faculté pour elle d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative. Le délégataire susvisé est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

- Mme Astrid BAUDET, contrôlease des finances publiques;

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

- **Pour le service départemental de pilotage de l'accueil de proximité**

- Mme Audrey VENET, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division de la gestion fiscale, du recouvrement et de la relation usagers :
- M. Gérard POLIZZI, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du service départemental de pilotage de l'accueil de proximité ;

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de son service, avec faculté pour eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative. Les délégataires susvisés sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

- M. Michel SAVARIN, contrôleur des finances publiques ;

pour signer les correspondances courantes émanant du service, les envois de documents et accusés de réception.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Le directeur départemental des finances publiques,

Vincent BONARDI